

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE**  
**Attijari bank**

**(Avec possibilité de participation présentielle ou à distance)**

Société anonyme au capital de 203.709.985 dinars

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Identifiant Unique /0000121J

En référence aux décrets présidentiels N° 2020-24 du 18/03/2020, et N° 2020-28 du 22/03/2020, au décret gouvernemental N° 2020-156 du 22/03/2020, au communiqué du CMF du 20/02/2020 et à la note de la BCT aux Banques et établissements financiers N 2020-17 du 01/04/2020 .

Dans le cadre de l'appui des efforts de l'Etat dans la lutte contre la Pandémie Covid-19 et en guise d'adhésion de la Banque Attijari de Tunisie au plan national de lutte contre la propagation du virus .

Et compte tenu des circonstances particulières et exceptionnelles liées à la situation sanitaire, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank invite ses actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, Avec possibilité de participation présentielle au siège social de la banque ou à distance et ce le Vendredi **26/06/2020** à partir de **10H00** du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos-le 31/12/2019 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 6- Approbation des montants des jetons de présence et rémunération des membres des comités réglementaires ;
- 7- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour la sécurité de ses actionnaires, la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank rassure quant à la mise en place des dispositifs préventifs nécessaires, respectera scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaire, et les invite à participer à l'Assemblée générale ordinaire en choisissant une des deux options suivantes :

- En présentiel au siège de la banque, Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis
- A distance, qui prendra l'une des formes suivantes:
  1. Vote par mandatement d'un coactionnaire (Le Président du Conseil d'Administration et le représentant des actionnaires minoritaires se feront le plaisir de vous représenter).
  2. Vote par correspondance suivant communiqué du CMF précité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister ou participer à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Aussi l'assemblée mettra à la disposition de ses actionnaires une plateforme de participation à distance via des moyens de communication audiovisuelle.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la banque sur l'adresse suivante <http://www.attijaribank.com.tn/>

Une fois inscrits, et après avoir accédé à la plateforme l'actionnaire sera capable de :

- consulter les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le bulletin spécial de vote\* ;
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée ;
- Interagir avec les autres actionnaires ;
- Poser des questions par message électronique et écouter les réponses ;
- Consulter les documents relatifs à l'Assemblée à travers le lien ;
- Formuler des observations sur les documents mis à sa disposition sur le site.

\*le bulletin spécial de vote doit être retourné soit par mail soit par courrier officiel et ce au plus tard un jour avant la date de la tenue de l'Assemblée.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

**Le Conseil d'Administration**

**Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire  
D'Attijari bank du 26/06/2020  
Statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2019**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Entérine le report de la tenue de l'Assemblée en application de la décision du confinement général du 20 mars 2020 et de la Note de la Banque Centrale de Tunisie n° 2020-17 du 1er avril 2020
- Approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2019, approuve les conventions mentionnées.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2019.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

En application de la Note de la BCT N 2020-17 du 1/4/2020 aux banques et aux établissements financiers de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de 2019, l'Assemblée

Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire dégagé au titre de l'exercice 2019 à hauteur de **Cent Soixante Quatorze Millions Cent Quatre Vingt Quinze Mille Six Cent Soixante dinars (174 195 660 DT)** et décide d'affecter le résultat comme suit :

(Montant en Dinars)

<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>174 195 660</b>
REPORT A NOUVEAU	68 033 358
<b>RESULTAT A REPARTIR</b>	<b>242 229 018</b>
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	50 000 000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>192 229 018</b>

Toutefois, en cas de levée de cette décision de suspension avant la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la banque statuant sur l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration la distribution du montant des dividendes qui aura été expressément validé au préalable par la Banque Centrale de Tunisie.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, reconduit la somme de cent cinquante mille Dinars (150 000 dinars) à titre des jetons de présence pour l'exercice 2019 ainsi que la somme de Cent Mille Dinars (100 000 dinars) allouée aux membres des comités règlementaires.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**